



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr. générale
9 septembre 2019
Français
Original : anglais

**Organe subsidiaire de conseil scientifique
et technologique**

Cinquante et unième session

Santiago, 2-7 décembre 2019*

Point X de l'ordre du jour provisoire

Action commune de Koronivia pour l'agriculture

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Cinquante et unième session

Santiago, 2-7 décembre 2019*

Point X de l'ordre du jour provisoire

Action commune de Koronivia pour l'agriculture

**Méthodes et démarches pour l'évaluation de l'adaptation,
des retombées positives de l'adaptation et de la résilience**

Rapport d'atelier par le secrétariat

Résumé

L'atelier sur les méthodes et les démarches pour l'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience s'est tenu à l'occasion de la cinquantième session des organes subsidiaires. Des représentants des Parties, des organes constitués au titre de la Convention, d'organismes des Nations Unies et d'organisations ayant le statut d'observateur ont présenté leurs travaux et leurs résultats à cet égard. L'atelier a été l'occasion d'un débat riche sur les méthodes et les démarches actuelles et a dégagé les prochaines étapes à prévoir pour poursuivre les progrès et favoriser davantage de cohérence dans l'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience aux niveaux mondial et national et à celui des projets.

* Les dates de la session sont provisoires.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Liste des abréviations et acronymes		3
I. Introduction	1–5	4
A. Mandat	1–4	4
B. Mesures que pourraient prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre et l’Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique	5	4
II. Délibérations	6–11	4
III. Résumé des exposés	12–61	5
A. Méthodes et démarches pour l’évaluation de l’adaptation et de la résilience dans le secteur de l’agriculture	12–25	5
B. Méthodes et démarches pour l’évaluation des retombées positives de l’adaptation dans le secteur de l’agriculture	26–34	9
C. Exposés des représentants des Parties sur l’évaluation de l’adaptation, des retombées positives de l’adaptation et de la résilience	35–46	11
D. Travaux d’adaptation des entités du Mécanisme financier	47–57	14
E. Points de vue transversaux des acteurs non étatiques	58–61	16
IV. Résumé des débats et perspectives pour l’avenir	62–75	17
A. Évaluer l’adaptation à différents niveaux	62–64	17
B. Effets à long terme de l’adaptation	65–67	18
C. Stratégies d’adaptation transformatrices	68	18
D. Difficultés présentées par l’appui à l’adaptation	69–71	19
E. Perspectives pour l’avenir	72–75	19

Liste des abréviations et acronymes

CGIAR	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
COP	Conférence des Parties
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FVC	Fonds vert pour le climat
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
PMA	Pays les moins avancés
PNA	Plan national d'adaptation
PANA	Programme d'action national aux fins de l'adaptation
CDN	Contribution déterminée au niveau national
Programme de travail de Nairobi	Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
ODD	Objectifs de développement durable
UNDRR	Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes

I. Introduction

A. Mandat

1. La COP a demandé au SBI et au SBSTA d'examiner ensemble les questions relatives à l'agriculture, notamment dans le cadre d'ateliers et de réunions d'experts, en travaillant de concert avec les organes constitués au titre de la Convention et en tenant compte des vulnérabilités de l'agriculture aux changements climatiques et des démarches relatives à la sécurité alimentaire¹.

2. Le SBI et le SBSTA ont demandé au secrétariat, sous réserve de la disponibilité de ressources supplémentaires, d'organiser six ateliers entre décembre 2018 et juin 2020 au titre de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture², comme indiqué dans la feuille de route de Koronivia³. Ils ont invité les organisations ayant le statut d'observateur à participer à ces ateliers.

3. Le SBI et le SBSTA ont demandé au secrétariat d'organiser le deuxième atelier à l'occasion de la cinquantième session des organes subsidiaires sur le thème « méthodes et démarches pour l'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience ». Ils lui ont demandé également d'établir un rapport sur l'atelier pour examen à leur cinquante et unième session⁴. Ils lui ont demandé en outre d'inviter des représentants des organes constitués à contribuer aux travaux et à assister aux ateliers⁵.

4. Le SBI et le SBSTA ont invité les Parties et les observateurs à transmettre par le portail des communications⁶ leurs vues sur le thème de l'atelier mentionné au paragraphe 3 ci-dessus⁷. Ils ont pris note de l'importance de questions telles que, notamment, les agriculteurs, l'égalité entre les sexes, les jeunes, les communautés locales et les peuples autochtones, et ont invité les Parties à en tenir compte lorsqu'elles présenteraient des communications et dans le cadre des ateliers organisés au titre de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture⁸.

B. Mesures que pourraient prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

5. Le SBI et le SBSTA voudront peut-être examiner le présent rapport à leur cinquante et unième session au moment d'aborder l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture et d'établir un rapport destiné à la vingt-sixième session de la COP sur les progrès et les résultats de ces travaux.

II. Délibérations

6. L'atelier mentionné au paragraphe 3 ci-dessus a été organisé par le secrétariat et s'est tenu à Bonn les 17 et 18 juin 2019. Il était ouvert à toutes les Parties et tous les observateurs assistant à la cinquantième session des organes subsidiaires.

¹ Décision 4/CP.23, par. 1.

² FCCC/SBI/2018/9, par. 39, et FCCC/SBSTA/2018/4, par. 61.

³ FCCC/SBI/2018/9, annexe I, et FCCC/SBSTA/2018/4, annexe I.

⁴ FCCC/SBI/2018/9, par. 41, et FCCC/SBSTA/2018/4, par. 63.

⁵ FCCC/SBI/2018/9, par. 42, et FCCC/SBSTA/2018/4, par. 64.

⁶ <https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx>.

⁷ FCCC/SBI/2018/9, par. 43, et FCCC/SBSTA/2018/4, par. 65.

⁸ FCCC/SBI/2018/9, par. 40, et FCCC/SBSTA/2018/4, par. 62.

7. Le Président du SBI, Emmanuel Dumisani Dlamini (Eswatini), a prononcé des observations liminaires et exposé le mandat et les objectifs de l'atelier. Il a invité Heikki Granholm (Finlande) et Milagros Sandoval (Pérou) à cofaciliter l'atelier.

8. L'atelier a été organisé en quatre séances:

- a) Méthodes et démarches pour l'évaluation de l'adaptation et de la résilience dans le secteur agricole ;
- b) Retombées positives de l'adaptation ;
- c) Activités menées par les entités financières ;
- d) Perspectives transversales des agriculteurs, des jeunes, des communautés locales et des peuples autochtones.

9. La première séance s'est ouverte par un exposé général donné par un représentant de la FAO, suivi d'exposés de représentants du Comité de l'adaptation et du Groupe d'experts des PMA. La deuxième séance a consisté en un exposé général d'un représentant de la Banque mondiale, ainsi que d'un exposé du CGIAR auquel les participants ont assisté en ligne en l'absence d'un représentant pour le présenter en personne. Des représentants des Parties ont fait des exposés sur les sujets des deux séances avant le débat de clôture du premier jour de l'atelier.

10. Le deuxième jour, des représentants d'entités du Mécanisme financier de la Convention ont fait des exposés à la troisième séance, et des représentants d'acteurs non étatiques ont fait part de leurs points de vues transversaux à la quatrième séance. La journée s'est achevée une nouvelle fois par un débat.

11. Les exposés et les débats ont traité le thème des méthodes et des démarches pour l'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience au niveau des projets et à celui des secteurs et aux niveaux national et mondial. On trouvera des renseignements complémentaires sur cet atelier, y compris l'ordre du jour et les exposés, sur le site Web de la Convention⁹.

III. Résumé des exposés

A. Méthodes et démarches pour l'évaluation de l'adaptation et de la résilience dans le secteur de l'agriculture

1. Exposé général d'une organisation invitée

12. Un représentant de la FAO a présenté un exposé sur le rôle de l'évaluation sectorielle dans la promotion d'une adaptation et d'une synergie efficaces à l'appui de la mise en œuvre des accords internationaux pertinents (Accord de Paris, Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)). Il a été souligné qu'une démarche à long terme était nécessaire pour transformer le secteur agricole de façon qu'il puisse répondre efficacement aux effets des changements climatiques, ce qui justifiait de poursuivre l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture au-delà de 2020 en relevant le niveau d'ambition et en suscitant une volonté politique pour amplifier le processus.

13. Le représentant de la FAO a aussi souligné la nécessité d'évaluer les progrès accomplis par rapport aux objectifs – à savoir l'objectif mondial en matière d'adaptation (ainsi que les cibles nationales définies dans les CDN et les PNA) dans le cas de l'Accord de Paris, les 17 ODD du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et les sept cibles mondiales (éventuellement complétées par des cibles nationales) du Cadre de Sendai. En vertu du paragraphe 9 d) de l'article 7 de l'Accord de Paris, les Parties peuvent établir, pour suivre et évaluer l'adaptation et en tirer les enseignements, des systèmes propres à

⁹ <https://unfccc.int/event/methods-and-approaches-for-assessing-adaptation-adaptation-co-benefits-and-resilience>.

chaque pays. La mise au point d'un cadre mondial pour le suivi et l'évaluation des ODD est coordonnée par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD, tandis que la mise au point d'indicateurs visant à mesurer les progrès accomplis à l'échelle mondiale dans l'application du Cadre de Sendai est placée sous la responsabilité d'un groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée désigné par les pays et appuyé par l'UNDRR.

14. Une méthode d'évaluation des progrès effectués par rapport aux objectifs et aux cibles prévus au titre des trois accords internationaux mentionnés au paragraphe 13 ci-dessus est présentée dans une publication récente de la FAO¹⁰. Les 112 indicateurs qui y sont présentés concernant le suivi de l'adaptation dans le secteur de l'agriculture traduisent les liens entre les processus d'adaptation et leurs résultats, y compris les effets sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Ils sont fondés en partie sur des indicateurs définis auparavant par la FAO, l'UNDRR et le secrétariat de la Convention et sont regroupés en quatre catégories : les ressources naturelles ; les systèmes de production agricole ; les facteurs socioéconomiques ; et les institutions et les politiques. Ils constituent un cadre de suivi au niveau national et, à condition de les adapter, au niveau local. L'ensemble d'indicateurs complet est à l'essai actuellement au Malawi, au Mozambique et en Zambie. La FAO a aussi établi un document d'orientation sur l'intégration du secteur agricole dans les PNA¹¹. Ce document prévoit une méthode en sept étapes pour la mise en place d'un cadre national de suivi et d'évaluation pour l'agriculture.

15. Le représentant de la FAO a évoqué la nécessité d'établir un cadre cohérent de méthodes et d'indicateurs pour mesurer et évaluer dans quelle mesure on a progressé par rapport aux cibles nationales relatives à l'adaptation, aux retombées positives de l'adaptation et à la résilience que les pays adoptent en vertu de programmes mondiaux, et rendre compte de ces progrès. Un tel cadre pourrait favoriser un relèvement du niveau d'ambition dans les CDN et appuyer le suivi du secteur de l'agriculture sur la base des PNA. La FAO est disposée à s'atteler à un tel cadre en coopération avec les organes constitués au titre de la Convention et de l'Accord de Paris concernés, et des organes et des organisations internationaux tels que le GIEC et l'Organisation de coopération et de développement économiques.

2. Exposés des organes constitués

16. Un représentant du Comité de l'adaptation a fait le point des activités de conseil et d'appui de cet organe s'agissant du suivi et de l'évaluation de l'adaptation au niveau national, et de ses travaux d'examen du caractère adéquat et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui au titre de la Convention et de l'Accord de Paris au niveau mondial.

17. S'agissant de l'adaptation, de la résilience et des retombées positives dans le secteur agricole, le Comité de l'adaptation a tenu un atelier sur le suivi et l'évaluation de l'adaptation, en 2013, organisé une réunion d'experts sur la promotion des moyens d'existence et la diversification économique, en 2016, établi un inventaire des travaux de suivi et d'évaluation menés sur l'adaptation au titre du programme de travail de Nairobi, en 2017, et organisé un atelier sur la promotion de la participation du secteur agroalimentaire à l'accroissement de la résilience aux changements climatiques, une manifestation sur le suivi et l'évaluation lors de l'Expo PNA, et un atelier sur les objectifs et les indicateurs nationaux d'adaptation et leurs liens avec les ODD et le Cadre de Sendai, en 2018.

18. Les travaux du Comité de l'adaptation ont abouti aux conclusions suivantes :

- a) Au niveau national :
 - i) Une distinction doit être faite selon que le suivi et l'évaluation concernent le processus de planification de l'adaptation ou les résultats des interventions

¹⁰ FAO. 2017. *Tracking adaptation in agricultural sectors : Climate change adaptation indicators*. Rome : FAO. Consultable à l'adresse : <http://www.fao.org/3/a-i8145e.pdf>.

¹¹ Karttunen K., Wolf J., Garcia C., et al. 2017. *Addressing agriculture, forestry and fisheries in national adaptation plans*. Rome : FAO. Disponible à l'adresse : <https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Documents>.

d'adaptation (moyens utilisés pour réduire la vulnérabilité, et renforcer la capacité d'adaptation et la résilience, à titre d'exemple) ;

ii) Le suivi et l'évaluation de l'adaptation (processus et résultats) intervient à différents niveaux et échelles selon l'objectif recherché ; ainsi, des projets sont évalués d'après des critères de responsabilité financière, les résultats d'activités sectorielles sont évalués pour les besoins de rapports et du suivi budgétaire au niveau national, et les progrès des pays sur le plan de l'adaptation sont évalués pour les besoins des rapports demandés au titre de la Convention et d'autres accords multilatéraux. Les résultats du suivi et de l'évaluation montrent les succès et les problèmes et apportent une preuve des effets ;

iii) Il n'existe pas de système mondial de suivi et d'évaluation de l'adaptation accepté par tous, mais certains systèmes nationaux qui pourraient être appliqués à la planification du développement aux processus d'adaptation ont été conçus ;

iv) Lorsque des systèmes nationaux de suivi et d'évaluation de l'adaptation (cadres, indicateurs, mécanismes institutionnels) sont élaborés à partir de tels systèmes pour d'autres processus, il est nécessaire de veiller à ce que les nouveaux systèmes tiennent compte de l'adaptation et permettent son intégration multisectorielle ;

v) Il peut être plus efficace de partir des cadres de suivi et d'évaluation existants que de créer de nouveaux cadres pour d'autres applications. S'il n'est peut-être pas possible d'harmoniser complètement les systèmes de suivi et d'évaluation prévus par différents instruments (Accord de Paris, Programme 2030 et Cadre de Sendai, à titre d'exemple), une certaine synergie pourrait être utile de manière à renforcer systématiquement la résilience des sociétés, économiser des ressources et du temps, et améliorer l'efficacité du suivi ;

vi) Renforcer l'articulation entre les systèmes de suivi et d'évaluation à tous les échelons administratifs et toutes les échelles spatiales pourrait aider les pays à appliquer des priorités multiples et à utiliser les résultats de suivi et d'évaluation pour répondre à des besoins multiples ;

b) Au niveau mondial :

i) Il existe au niveau mondial des moyens d'échange de renseignements qui pourraient être utilisés pour suivre les progrès de la planification de l'adaptation et faciliter l'apprentissage au sujet de l'adaptation (parmi lesquels les PNA, les CDN, les communications nationales, les communications relatives à l'adaptation et les modalités proposées de reconnaissance des efforts d'adaptation des pays en développement parties) ;

ii) La méthode consistant à regrouper les résultats et les effets de l'adaptation au niveau des projets et au niveau national pour faire apparaître les progrès accomplis dans le monde pour ce qui est de parvenir à des capacités d'adaptation renforcées, à une moindre vulnérabilité et à une meilleure résilience, a posé des difficultés. La méthode évolue mais doit encore être vérifiée pour être plus largement acceptée ;

iii) L'évaluation des progrès de l'adaptation au niveau mondial, y compris les progrès par rapport à l'objectif mondial en matière d'adaptation prévu par l'Accord de Paris, appelle des travaux techniques et un débat politique complémentaires.

19. Le Comité de l'adaptation a été chargé de réaliser un inventaire des méthodes d'évaluation des besoins d'adaptation en collaboration avec le Groupe d'experts des PMA, le Programme de travail de Nairobi et d'autres parties prenantes d'ici à juin 2020, et d'établir, avec le concours du Groupe de travail II du GIEC, un document technique sur les méthodes d'évaluation des besoins d'adaptation à partir des communications des Parties et des entités non Parties relatives à l'élaboration et à l'application de ces méthodes d'ici à novembre 2022¹². Ainsi que la COP le leur a demandé à sa vingt et unième session¹³,

¹² Décision 1/CP.21, par. 42 b), et décision 11/CMA.1, par. 15.

¹³ Décision 1/CP.21, par. 45 b).

le Comité de l'adaptation, le Groupe d'experts des PMA et le Comité permanent du financement ont réuni des méthodes pour l'examen du caractère adéquat et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui en vue du bilan mondial, qui doit évaluer les progrès accomplis dans l'ensemble pour ce qui est de l'objectif mondial en matière d'adaptation prévu par l'Accord de Paris.

20. Un représentant du Groupe d'experts des PMA a fait le point des travaux menés par cet organe pour évaluer les progrès accomplis dans le processus visant à formuler et réaliser des PNA, et des travaux qu'il mène en collaboration avec le Comité de l'adaptation au sujet des méthodes propres à faciliter le bilan mondial.

21. Depuis 2001, la COP a chargé le Groupe d'experts des PMA d'aider ces pays, y compris en soutenant l'exécution du programme de travail en faveur des PMA ; l'élaboration et la réalisation des PANA ; le processus visant à formuler et réaliser des PNA ; et l'accès de ces pays au FVC. Comme la COP le lui a demandé à sa dix-septième session¹⁴, le Groupe d'experts des PMA a produit des directives techniques sur le processus visant à formuler et réaliser des PNA¹⁵, et diverses organisations ont élaboré des suppléments à ces directives par la suite (à la date de juillet 2019, on en dénombrait au moins 25) afin de préciser certains éléments des PNA¹⁶.

22. Le Groupe d'experts des PMA met au point actuellement le Cadre intégré pour les PNA et les ODD, dont l'objet est de prendre en considération les ODD, le Cadre de Sendai et d'autres cadres dans le contexte des PNA de manière intégrée. Celui-ci s'appuie sur une conception systémique de l'analyse, de l'évaluation, de la planification et de la mise en œuvre de l'adaptation et doit aborder les éléments multiples qui entrent en ligne de compte dans l'évaluation de la vulnérabilité et des risques, y compris les risques climatiques, l'étendue géographique, les secteurs, les acteurs et les cibles prévues par les différents instruments. Le principe en est que, si on prend le cas, à titre d'exemple, de la sécurité alimentaire, on peut mettre l'accent sur la production (de cultures, de poissons ou de bétail), la distribution de produits alimentaires, sur le commerce de produits alimentaires (aux niveaux national, régional ou mondial), les réserves stratégiques, l'accès ou l'utilisation (valeur nutritionnelle). Chacun de ces sous-systèmes est soutenu par ses propres travaux et outils scientifiques et, à partir de l'analyse de la dynamique du système et des effets des changements climatiques sur le système, des interventions peuvent être planifiées et confiées à des acteurs chargés de les réaliser. Une démarche centrée sur les systèmes, en envisageant d'emblée chacun des risques ou les intérêts des divers acteurs, contribue à simplifier la conception des interventions d'adaptation. Le Cadre intégré pour les PNA et les ODD est utilisé par le Groupe d'experts des PMA et ses partenaires pour repérer de nouveaux moyens de structurer la planification de l'adaptation, la gestion des connaissances et l'évaluation.

23. Les gouvernements nationaux ont conçu des systèmes de suivi et d'évaluation adaptés à telle ou telle utilisation finale. On rencontre communément trois types de systèmes de suivi et d'évaluation de l'adaptation au niveau national, concernant le processus visant à formuler et réaliser des PNA, les résultats de l'adaptation (tels la réduction de la vulnérabilité et le renforcement de la résilience) et l'appui aux projets et aux programmes d'adaptation. Le Groupe d'experts des PMA a conçu un outil de suivi et d'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes concernant le processus visant à formuler et réaliser des PNA¹⁷. Cet outil est centré sur les 10 fonctions essentielles du processus¹⁸ et propose une liste indicative de questions qui permet aux pays de suivre et d'évaluer l'exécution de chacune des fonctions essentielles dans leur processus national.

24. Le Groupe d'experts des PMA aide le SBI à évaluer les progrès du processus visant à formuler et réaliser des PNA en établissant un rapport annuel qui contient des statistiques

¹⁴ Décision 5/CP.17, par. 13.

¹⁵ GROUPE D'EXPERTS DES PMA. 2012. *National adaptation plans: Technical guidelines for the national adaptation plan process*. Bonn : CCNUCC. Consultable à l'adresse : <https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Guidelines/Pages/Technical-guidelines.aspx>.

¹⁶ Consultable à l'adresse : <https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Guidelines/Pages/Supplements.aspx>.

¹⁷ Voir https://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/50301_04_unfccc_monitoring_tool.pdf.

¹⁸ Voir le document FCCC/SBI/2013/15, par. 43.

sur les activités des pays en développement concernant les PNA et récapitule l'appui fourni par les acteurs concernés, et en gérant une liste permanente sur les bonnes pratiques, les enseignements, et les lacunes et les besoins. En 2018, le Groupe d'experts des PMA, en collaboration avec le Comité de l'adaptation, a organisé une réunion d'experts des Parties afin d'évaluer, à partir des communications des Parties et des rapports de synthèse, les progrès accomplis dans le processus des PNA au regard de ses objectifs¹⁹. Dans son évaluation de 2018, le SBI a formulé les conclusions suivantes :

a) La plupart des pays en développement n'avaient lancé leur processus PNA qu'au cours des trois années précédentes, de sorte qu'il était trop tôt pour évaluer les effets des PNA sur la réduction de la vulnérabilité, le renforcement de la résilience ou l'amélioration des capacités d'adaptation ;

b) Les progrès de l'intégration de l'adaptation dans les politiques, les programmes et les activités de développement ont été encourageants, en particulier pour ce qui est de mettre en place de nouveaux mécanismes institutionnels et cadres réglementaires nationaux pour animer et orienter l'action publique relative aux PNA ; l'attribution de responsabilités relatives à l'adaptation dans les mécanismes institutionnels existants ; la prise en considération de l'adaptation aux changements climatiques dans les projets de développement publics et sectoriels ; et la mise en place de fonds nationaux d'affectation spéciale pour les changements climatiques ;

c) Des données de référence sur les vulnérabilités et les risques auxquels les pays doivent faire face, par rapport auxquelles évaluer les progrès de l'adaptation, sont indispensables ;

d) Un plan reprenant les buts, objectifs et cibles déclarés, selon le cas, et d'autres éléments utiles pour éclairer l'évaluation, et d'après lequel mesurer et évaluer les progrès, est indispensable.

25. Pour promouvoir l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques entre les pays, le Groupe d'experts des PMA organise des Expos PNA, des réunions d'information régionales et mondiales auxquelles les équipes de pays peuvent rencontrer les acteurs qui offrent un appui financier (dont le FVC et le FEM) et un appui technique et d'autres organisations et centres qui peuvent les aider à faire progresser leur processus PNA.

B. Méthodes et démarches pour l'évaluation des retombées positives de l'adaptation dans le secteur de l'agriculture

Exposés généraux d'organisations invitées

26. Un représentant de la Banque mondiale a fait le point des travaux de cette institution visant à mesurer les retombées positives environnementales, sociales et économiques de l'adaptation dans le secteur agricole, en particulier des indicateurs concernant les projets agricoles responsables face aux changements climatiques. La Banque mondiale soutient l'adaptation dans le cadre de son Programme pilote pour la résilience climatique, de projets d'agriculture responsable sur le plan climatique et d'autres initiatives, et a mis en œuvre une riche base de données qui renseigne sur les projets qu'elle soutient et les données de référence nationales.

27. La Banque mondiale applique diverses méthodes et stratégies pour évaluer l'adaptation, les retombées positives de l'adaptation et la résilience dans le cadre des projets et des programmes d'agriculture responsable sur le plan climatique qu'elle soutient. Tous les projets passent par quatre processus : examen des risques climatiques et des risques de catastrophe ; comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre ; tarification virtuelle du carbone, pour tenir compte des externalités liées au carbone dans l'analyse économique et financière ; et mesure du financement de l'action climatique. Le financement de l'action climatique est constaté selon une méthode conçue par les banques multilatérales de développement pour déterminer la part du financement des projets consacrée à l'adaptation

¹⁹ Voir la décision 5/CP.17, par. 1.

et à l'atténuation. Les retombées positives de l'adaptation sont déterminées sur la base d'une analyse contextuelle, tandis que les retombées positives de l'atténuation sont déterminées sur la base d'une liste positive d'activités remplissant les conditions requises. La théorie du changement est utilisée pour déterminer des indicateurs de résilience intégrés et contextualisés : l'issue à long terme souhaitée pour un projet donné au titre d'une chaîne de résultats, et par la suite des critères de résilience connexes, peuvent ainsi être spécifiés.

28. La résilience est complexe à mesurer et nécessite des indicateurs multiples pour différents acteurs, objectifs et échéances. Le décalage entre l'échéance du projet (quatre à sept ans en moyenne) et la durée de plusieurs dizaines d'années potentiellement nécessaire pour observer une évolution statistiquement significative de la résilience compte tenu du cycle climatique, signifie que les indicateurs de la résilience doivent s'appuyer sur des variables de substitution concernant les résultats de certains investissements.

29. Les détecteurs automatiques d'humidité du sol utilisés dans la production agricole pour fournir des informations en temps réel à l'appui des décisions opérationnelles, et la technologie géospatiale utilisée pour recueillir des données afin de surveiller l'humidité et la santé des sols, constituent des exemples d'utilisation des technologies de mesure et du suivi des résultats dans le cadre des politiques d'adaptation sur le terrain. Des plateformes en ligne telles que le système national uruguayen d'information agricole peuvent faciliter l'agrégation de données sur l'agriculture, les ressources naturelles et le climat provenant de nombreux organismes nationaux, et adapter l'information disponible en fonction des besoins des différents utilisateurs.

30. La Banque mondiale élabore actuellement des outils et des méthodes de vérification, de suivi et d'évaluation supplémentaire au titre de ses engagements relatifs aux changements climatiques pour 2025. Un système de notation de la résilience applicable aux projets menés par la Banque mondiale et d'autres entités devrait permettre une évaluation et un suivi plus efficaces de l'adaptation et de la résilience ; favoriser un relèvement du niveau d'ambition vers des objectifs de croissance résiliente aux changements climatiques ; et créer une norme mondiale utilisable sur les marchés financiers (« obligations de résilience ») et pour les marchés publics (projets d'infrastructures).

31. Le représentant a estimé que l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture pourrait montrer la voie en ce qui concerne la définition et la promotion de critères de mesure et d'indicateurs des retombées positives. Un examen des nombreux calculateurs des émissions de carbone qui existent pourrait être demandé et des orientations sur leur utilisation pourraient être publiées. En outre, des cadres de mesure multidimensionnels pourraient être élaborés au titre de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture afin de montrer que les avantages globaux d'une agriculture respectueuse du climat, qui vont du rendement économique des investissements aux retombées positives de l'adaptation et de l'atténuation, sont supérieurs à la somme des avantages considérés isolément et créent des synergies de résultat entre le secteur public et le secteur privé.

32. Un exposé général sur les avantages et les retombées positives de l'adaptation dans le secteur agricole a été présenté par le Programme de recherche du CGIAR sur les changements climatiques, l'agriculture et la sécurité alimentaire. Le CGIAR a fait valoir que l'adaptation aux changements climatiques est un aspect central de la réalisation de tous les ODD, et que l'adaptation dans le secteur de l'agriculture a de nombreuses retombées positives. Les interventions axées sur l'amélioration de la résilience stimulent la capacité dynamique d'un système à absorber les chocs et les facteurs de stress liés au climat, à s'adapter au changement et à être transformé pour obtenir des résultats de développement. Ces trois dimensions de l'amélioration de la résilience supposent les démarches ci-après :

a) Absorber ou gérer les chocs à l'aide de stratégies de gestion des risques comme la modification ou l'adaptation des variétés ou des races, assurer les cultures et le bétail et utiliser l'épargne en liquidités ;

b) Réagir activement à l'évolution des facteurs extérieurs en maintenant ou en améliorant la productivité et en poursuivant les activités par la diversification des moyens d'existence, l'adoption de techniques et de meilleures pratiques améliorées « à l'épreuve du climat », l'accès à l'information climatique et l'utilisation de celle-ci, et l'accès aux marchés et aux services financiers ;

c) Transformer le cadre favorable pour le long terme en améliorant la gouvernance et les conditions de résilience par l'investissement dans la gouvernance, les relations commerciales et le système de sécurité sociale, l'accès aux infrastructures et aux services, les mécanismes de protection sociale et les politiques et la réglementation.

33. Dans près de la moitié des CDN qui incluent l'adaptation, l'importance du suivi et de l'évaluation a été soulignée et des initiatives en cours ou prévues d'apprentissage (visant à améliorer l'efficacité de l'adaptation) et de responsabilité (montrer qu'une mesure a produit un résultat) ont été mentionnées. Toutefois, relativement peu de pays ont conçu et appliqué un système national de suivi et d'évaluation de l'adaptation, la plupart privilégiant une démarche de programmes et de projets. Les méthodes élaborées par les pays associent une analyse qualitative et des indicateurs quantitatifs (de 3 à plus de 100 dans un système), qui sont utilisés pour suivre les tendances de l'exposition et de la vulnérabilité aux changements climatiques, les conséquences des phénomènes climatiques et les processus ou les résultats dans le domaine de l'adaptation.

34. Les pays qui prennent en considération les retombées positives de l'adaptation et la résilience dans leurs cadres de suivi et d'évaluation et leurs indicateurs nationaux ont formulé les observations suivantes :

a) Les effets et les résultats des mesures d'adaptation ne peuvent être évalués que sur de longues périodes ;

b) La résilience est multidimensionnelle (économique, financière, environnementale, sociale, etc.) et est obtenue à des échelles multiples et dans des secteurs multiples, de sorte que l'information utilisée pour évaluer les résultats doit être globale compte tenu de ces différentes dimensions ;

c) La gestion de l'incertitude, aspect indissociable de la compréhension du système climatique, est particulièrement délicate pour les pays qui manquent de capacités et de ressources ;

d) Les initiatives et les cadres de suivi et d'évaluation de l'adaptation se sont multipliés à tous les niveaux et une certaine harmonisation est nécessaire.

C. Exposés des représentants des Parties sur l'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience

35. Un représentant du Groupe des États d'Afrique a souligné l'importance de l'adaptation aux changements climatiques dans le secteur de l'agriculture en Afrique, et appelé l'attention sur le fait que les conséquences et les risques liés aux changements climatiques menacent le développement économique des zones rurales, où vit la plus grande partie de la population et dont les habitants sont tributaires de l'agriculture. Si d'autres facteurs du changement d'affectation des terres compromettent la durabilité de l'agriculture, les changements climatiques en accentuent la vulnérabilité. En Afrique, les cultures sont largement pluviales et le secteur agricole est dominé par les petits exploitants. Les agriculteurs disposent d'outils de production rudimentaires et d'un accès limité à des intrants extérieurs tels que les semences améliorées, les produits agrochimiques et les engrais. La productivité agricole en Afrique équivaut à 35 % de la moyenne mondiale ; les capacités de transformation des produits agricoles y sont également limitées.

36. L'adaptation dans le secteur agricole peut avoir de nombreuses retombées positives :

a) Revenus plus élevés et emplois de meilleure qualité, grâce à des systèmes de culture et d'élevage, et à des chaînes de valeur adaptés ;

b) Systèmes agricoles efficaces et rentables ;

c) Meilleurs résultats quant à la mise au point de technologies et au renforcement des capacités ;

d) Investissement plus important dans le développement social (dont l'éducation et la santé) ;

- e) Amélioration de l'équité entre les sexes et de l'harmonie sociale ;
- f) Augmentation du stockage du carbone dans les sols et des stocks de carbone en surface ;
- g) Arrêt de la dégradation des terres ;
- h) Rétention plus élevée de l'eau et des nutriments dans les sols ;
- i) Préservation de la biodiversité.

37. La mesure de l'adaptation aux changements climatiques, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience est nécessaire pour suivre les résultats des projets d'adaptation de façon à atténuer les erreurs d'adaptation et à définir les priorités de l'action à mener par la suite. Cela peut aussi aider à vérifier que les investissements sont efficaces et gérés de manière responsable, tout en aidant à monétiser les retombées positives de l'adaptation et à en établir la valeur, ce qui peut ensuite inciter des acteurs nationaux, infranationaux et locaux à réaliser des mesures d'adaptation. Cependant, il existe dans le monde un nombre incalculable d'outils, de stratégies et de méthodes de suivi et d'évaluation, dont les objectifs, les échelles et les finalités sont souvent différents. Chaque pays est influencé par les préoccupations de développement et les politiques et les priorités agricoles qui lui sont propres. C'est pourquoi les méthodes et les stratégies visant à mesurer l'adaptation et la résilience reposent pour l'essentiel sur des cadres de suivi et d'évaluation conventionnels adaptés à des projets et des programmes, tandis que les méthodes et les stratégies adaptées à la mesure des retombées positives de l'adaptation sont surtout qualitatives. Les méthodes et les stratégies d'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience sont donc insuffisantes, et il leur manque une dimension quantitative.

38. Le Groupe des États d'Afrique a recommandé au SBI et au SBSTA :

a) De faire le point des méthodes et des stratégies actuelles d'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience afin de repérer les lacunes ;

b) D'établir un cadre approprié pour orienter la mesure de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience dans le secteur de l'agriculture à tous niveaux et toute échelle, ce qui pourrait favoriser la réalisation efficace des CDN, des PNA et des politiques climatiques ainsi que l'évaluation systématique, rigoureuse et transparente des progrès, du caractère adéquat et de l'efficacité de l'adaptation au niveau mondial. Le cadre ainsi conçu devrait être crédible, transparent, précis, transposable, mesurable et compréhensible, et faciliter la détection des tendances ;

c) De faciliter la coopération et l'aide internationales pour ce qui est des ressources financières et du renforcement des capacités nécessaires à l'application du cadre, ou d'autres méthodes ou orientations utiles, concernant la mesure de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience, aux fins de renforcer la mise en œuvre des CDN, des PNA et des politiques climatiques.

39. Un représentant du Japon a donné un aperçu de la loi japonaise de 2018 sur l'adaptation aux changements climatiques, dont relèvent au Japon les méthodes et les stratégies d'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience. Cette loi précise le rôle du Gouvernement et des autorités locales, du secteur privé et des citoyens dans la promotion de l'adaptation aux changements climatiques. Le Gouvernement japonais a formulé un PNA et met au point des méthodes de suivi et d'évaluation des progrès dans le domaine de l'adaptation. Le PNA doit être révisé tous les cinq ans sur la base d'évaluations des effets des changements climatiques. Les autorités locales élaborent les plans locaux d'adaptation aux changements climatiques.

40. Le représentant a souligné que l'évaluation des conséquences des changements climatiques et des effets de l'adaptation, y compris s'agissant de la production agricole, nécessite des données et des estimations fiables sur le plan scientifique, et que l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets sont indissociables dans le cas de l'agriculture, ce dont on a tenu compte dans la conception de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture.

41. Le représentant de la Norvège a indiqué que cette Partie ne suit pas de stratégie ou de méthode particulière pour évaluer les progrès de l'adaptation. Les priorités de la Partie considérée en matière de sécurité alimentaire recouvrent la production nationale (maintien de la capacité de production), le commerce mondial et la coopération internationale. Les pouvoirs publics aident les agriculteurs à être propriétaires de leurs exploitations, répondent aux dysfonctionnements liés au marché du système agricole et ont compétence pour définir des normes sanitaires, mettre en œuvre des systèmes d'alerte et administrer les ressources génétiques.

42. Selon le représentant, l'évaluation de l'adaptation recouvre l'évaluation préalable des options d'adaptation, l'évaluation régulière des systèmes et des besoins, et l'évaluation a posteriori des résultats et des effets de l'action menée. Dans le cas de l'agriculture, il est essentiel de tenir compte non seulement des systèmes naturels, agricoles et alimentaires, mais aussi des systèmes institutionnels et des politiques. Du fait que l'adaptation et la résilience dépendent du contexte, la définition de critères universels d'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience présente des difficultés, mais des démarches ascendantes auxquelles les agriculteurs soient associés constituent une bonne solution. Par ailleurs, des mesures favorisant la diversification du secteur agricole et des solutions naturelles, l'accent étant mis sur les sols, devraient être encouragées.

43. Un représentant de l'Union européenne a donné un aperçu des mesures et des indicateurs régionaux et locaux qui existent sur l'adaptation et pourraient faire obstacle à la mise au point d'une stratégie mondiale de suivi et d'évaluation. L'Union européenne, à titre d'exemple, dispose d'une politique agricole commune qui comporte des objectifs d'atténuation et d'adaptation et un cadre de suivi et d'évaluation de l'adaptation mesurant les effets, les résultats et l'efficacité par une série d'indicateurs. Les données satellitaires fournies par le programme Copernicus sont déterminantes pour évaluer les risques liés aux changements climatiques et la résilience à ces changements.

44. Depuis 2010, l'adaptation aux changements climatiques dans l'agriculture fait partie des objectifs stratégiques nationaux de développement durable en Uruguay. Elle bénéficie depuis 2017 de l'appui du programme de la FAO sur l'intégration de l'agriculture dans les PNA afin d'élaborer un plan stratégique national pour l'adaptation aux changements climatiques dans le secteur de l'agriculture, de manière à réduire la vulnérabilité, à remédier aux lacunes sur le plan des connaissances et à dégager des enseignements. L'Uruguay s'emploie notamment à mettre en place une plateforme interactive devant permettre un suivi et une évaluation systématiques.

45. Selon la méthode de la FAO (voir par. 14 ci-dessus), l'Uruguay a adopté quatre catégories d'indicateurs. On peut tirer les enseignements préliminaires suivants de leur mise en œuvre :

- a) Il est apparu qu'aucun ensemble unique d'indicateurs n'est adapté à toutes les situations d'adaptation (sectorielle, intersectorielle, nationale, régionale, etc.) ;
- b) La réalisation préalable d'une étude de vulnérabilité rigoureuse est apparue comme un préalable à l'application efficace d'un système de suivi et d'évaluation ;
- c) Des systèmes de suivi et d'évaluation qui soient compatibles avec les PNA, les CDN et les ODD permettaient d'éviter les doubles emplois ;
- d) Le manque de renseignements de qualité est un des principaux obstacles au suivi des progrès de l'adaptation, mais le renforcement des systèmes de collecte de données est un processus qui exige beaucoup de ressources ;
- e) Il fallait associer des indicateurs qui portent sur les processus et les résultats compte tenu du fait que l'adaptation est fondamentalement un processus à long terme ;
- f) Des données quantitatives et qualitatives étaient nécessaires pour mieux comprendre le comportement des agriculteurs et améliorer la conception des politiques, d'où le rôle indispensable des systèmes de suivi et d'évaluation dans l'apprentissage ;
- g) Il était utile de prévoir parmi les outils de suivi et d'évaluation un protocole permettant une évaluation systématique et cohérente des pertes et préjudices ;

h) Le suivi systématique des conditions météorologiques était utile pour comprendre comment les structures et les fonctions des agroécosystèmes réagissent aux effets préjudiciables.

46. Le représentant de l'Uruguay a proposé les activités futures ci-après concernant l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture :

a) Compiler les méthodes et les démarches actuelles qui ont été utilisées pour évaluer les progrès des Parties en matière d'adaptation dans le secteur de l'agriculture, et élaborer un rapport technique du secrétariat pour examen par les organes subsidiaires ;

b) Élaborer des cadres méthodologiques souples pour aider les Parties à mettre au point leurs propres méthodes et indicateurs pour le suivi et l'évaluation de l'adaptation ;

c) Utiliser des mécanismes efficaces pour faciliter l'échange de connaissances entre les Parties (plateforme en ligne, publications, etc.) ;

d) Donner, par l'intermédiaire de la COP, des orientations aux organes constitués et aux entités du Mécanisme financier appropriés en ce qui concerne le renforcement des capacités et le transfert de technologies en faveur des pays en développement, en vue de renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation de ces pays pour qu'ils soient en mesure de réaliser leurs PNA, d'élaborer leurs communications relatives à l'adaptation et d'atteindre les objectifs d'adaptation prévus dans leurs CDN plus efficacement.

D. Travaux d'adaptation des entités du Mécanisme financier

47. Au 18 juin 2019, le FVC s'était engagé à soutenir 70 projets concernant l'adaptation, par un financement d'un montant de 2,8 milliards de dollars É.-U. et 8,2 milliards de dollars supplémentaires de financement mobilisé. Ces projets devraient bénéficier à 276 millions de personnes en renforçant la résilience des moyens d'existence des populations, des infrastructures, du cadre bâti, des écosystèmes et des services écosystémiques, des systèmes de santé, des systèmes alimentaires et de la sécurité hydrique. Les résultats attendus de ces projets sont notamment des systèmes administratifs, institutionnels et réglementaires renforcés pour une planification du développement sensible aux préoccupations climatiques ; une production d'information accrue dans le domaine climatique et une utilisation accrue de cette information dans la prise des décisions ; des capacités d'adaptation renforcées et une moindre exposition aux risques climatiques ; et une meilleure connaissance des menaces climatiques et des méthodes de réduction des risques. L'agriculture est un des domaines prioritaires des projets ; les indicateurs de résultats sont notamment le pourcentage de ménages jouissant de la sécurité alimentaire et la superficie des terres agricoles qui ont été rendues plus résilientes aux changements climatiques grâce à des pratiques agricoles modifiées.

48. Chaque projet du FVC est soumis à des examens climatiques et sectoriels. Les résultats du projet sont évalués lors de ces examens en fonction des critères d'investissement suivants :

a) Impact : nombre de bénéficiaires directs et indirects, ventilé par sexe ;

b) Basculement de paradigme : contribution à un développement durable résilient aux changements climatiques ; niveau des échanges de connaissances et de l'apprentissage ; mesure dans laquelle un cadre favorable est créé ou le cadre existant est amélioré ; et mesure dans laquelle les cadres réglementaires et les politiques sont renforcés ;

c) Développement durable : retombées positives sur les plans économique et social et dans les domaines de la santé, de l'égalité des sexes, de l'environnement et de l'atténuation ;

d) Besoins des bénéficiaires : vulnérabilité de la population aux effets des changements climatiques, une attention particulière étant accordée aux groupes vulnérables et à la situation des femmes ;

e) Appropriation par les pays : alignement du projet sur les priorités nationales et contribution du projet aux PNA ;

f) Efficacité et efficience.

49. Le représentant du FVC a souligné qu'il importe de s'appuyer sur la climatologie, l'analyse de données primaires, la modélisation, les publications et la consultations des parties prenantes pour concevoir les projets d'adaptation. La définition des projets devrait tenir compte du basculement de paradigme souhaité et de la théorie du changement sous-jacente. Une conception scientifique des projets d'adaptation est essentielle pour aboutir à des retombées positives multiples. Dans bien des cas, les retombées positives ne sont pas mesurées ni signalées, bien qu'elles renforcent probablement l'impact de l'investissement.

50. Le Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du FVC aide les pays à élaborer des projets, à analyser les données climatiques et à renforcer leurs capacités.

51. Parallèlement, le FEM gère le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds spécial pour les changements climatiques, qui ont assuré à eux deux 1,75 milliard de dollars É.-U. de financement pour des projets d'adaptation (282 au titre du Fonds pour les PMA et 79 au titre du Fonds spécial). Ces projets ont bénéficié à 28 millions de personnes et abouti à sept millions d'hectares de terres agricoles résilientes aux changements climatiques. L'appui à l'adaptation dans l'agriculture est une des grandes priorités du FEM, l'agriculture étant considérée comme une priorité dans 96 % des PANA et 73 % des projets de PANA relatifs à l'agriculture. Les retombées positives des projets agricoles (atténuation des changements climatiques, réduction de la dégradation des terres et préservation de la diversité biologique) sont au cœur des activités du FEM.

52. Lorsqu'il évalue les incidences des projets d'adaptation, le FEM considère la résilience à la fois comme un produit (infrastructure résiliente, stations météorologiques automatisées, nouvelles variétés culturales, etc.) et comme un processus à long terme aboutissant à un renforcement des capacités institutionnelles ou à l'élaboration de nouvelles politiques. Le processus consistant à absorber les chocs, à s'adapter aux changements et à opérer une transformation, qui contribue à la résilience, assure des retombées intrinsèques ; des retombées au niveau de la chaîne de valeur et d'ordre systémique (système alimentaire résilient, à titre d'exemple) ; des contributions aux objectifs de développement nationaux ; des changements systémiques et porteurs de transformation en ce qui concerne les politiques et la gouvernance climatiques ; et des retombées sur le plan de l'inclusion sociale, du point de vue de la situation des femmes. Le FEM s'efforce de mettre en évidence des résultats qualitatifs car c'est un type d'information essentiel pour transposer les projets à une plus grande échelle.

53. Le cadre de résultats en matière d'adaptation pour 2018-2022 du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial pour les changements climatiques comporte des indicateurs pour le suivi des progrès de l'adaptation dans des projets agricoles. Le cadre est axé sur le nombre d'hectares de terres sous gestion résiliente et le nombre de bénéficiaires.

54. Les difficultés relevées par le FEM en ce qui concerne les méthodes et les indicateurs utilisés pour l'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience tiennent au caractère indirect et qualitatif des résultats et des effets de l'adaptation. De plus, l'absence de méthodes et d'indicateurs universels signifie que les gouvernements n'ont pas nécessairement accès aux outils voulus pour évaluer l'atténuation et l'adaptation dans le domaine agricole.

55. Le représentant du FEM a souligné qu'évaluer les résultats qualitatifs des mesures d'adaptation est indispensable, et que les retombées de l'adaptation doivent être constatées au moyen de méthodes novatrices et d'activités habilitantes, parmi lesquelles des systèmes permettant de mesurer les retombées sur le plan de la résilience et les risques climatiques à partir de l'évaluation des actifs, des données démographiques et des données sanitaires. Il a aussi été souligné que beaucoup de pays ont besoin d'aide pour mettre au point leurs propres cadres ou systèmes de suivi et d'évaluation, et parvenir à une communauté de vues sur les notions de retombées positives, de synergie, de compromis et d'intégration

constituerait une première étape utile dans la mesure de l'adaptation. Le FEM peut aider à renforcer les capacités et à améliorer les outils et les méthodes dans le cadre de son projet de renforcement des capacités au niveau mondial pour favoriser une meilleure transparence dans l'agriculture, la foresterie et d'autres secteurs de l'utilisation des terres.

56. Le Fonds pour l'adaptation soutient actuellement 84 projets d'adaptation et de résilience qui bénéficient directement à 6 millions de personnes. Les projets relatifs à l'agriculture représentent 16 % du portefeuille du Fonds, pour un financement d'un montant de 86,6 millions de dollars répartis entre des pays d'Afrique (36 %), d'Asie et du Pacifique (34 %) et d'Amérique latine et des Caraïbes (30 %). Certains projets de gestion de l'eau, de développement rural ou de sécurité alimentaire, ainsi que quelques projets intersectoriels, comportent aussi des composantes agricoles. Le Fonds pour l'adaptation n'accorde pas un rang de priorité aux projets agricoles ; les fonds sont alloués à des entités d'exécution nationales en fonction de nombreux critères.

57. Les exemples ci-après de projets agricoles actuellement soutenus par le Fonds pour l'adaptation ont été mentionnés : programme d'adaptation aux changements climatiques pour l'eau et l'agriculture en Érythrée ; projet d'adaptation aux changements climatiques dans les oasis au Maroc ; un projet visant à renforcer la résilience aux changements et à la variabilité climatiques des petits exploitants vulnérables en Uruguay ; et projet relatif à des mesures et des stratégies climatiquement rationnelles visant à pérenniser les moyens d'existence des populations tributaires de l'agriculture vivant à moyenne altitude en Inde.

E. Points de vue transversaux des acteurs non étatiques

58. Des représentants d'organisations ayant le statut d'observateur ont présenté leurs points de vue au cours de l'atelier et dans le cadre de communications présentées à l'avance. Un représentant du collectif des agriculteurs a appelé l'attention sur le rôle positif que la numérisation et les biotechnologies peuvent jouer dans la promotion d'une agriculture rationnelle face aux changements climatiques. Les technologies pionnières peuvent améliorer la productivité agricole tout en réduisant la consommation de ressources, et renforcer ainsi la résilience des agriculteurs aux effets des changements climatiques. Une aide est nécessaire pour rendre ces technologies accessibles aux agriculteurs et pleinement réactives face aux problèmes climatiques. Le représentant a souligné la nécessité de renforcer la sécurité alimentaire en améliorant la productivité et la résilience, tout en mettant l'accent sur l'élimination de la pauvreté et en tenant compte de l'égalité entre les sexes. Le collectif recommande des indicateurs faciles à utiliser et simples du point de vue de la communication des résultats. La résilience des agriculteurs devrait être renforcée en garantissant la diversité génétique des cultures et du bétail, en menant des recherches sur les technologies durables et en favorisant l'accès à ces technologies, en garantissant l'intégrité écologique et en soutenant l'innovation chez les agriculteurs.

59. Un représentant des organisations non gouvernementales de jeunes a recommandé que l'atténuation des changements climatiques, la sécurité alimentaire et la préservation de la diversité biologique fassent partie des questions abordées en même temps que l'adaptation dans le secteur de l'agriculture. L'Action commune de Koronivia pour l'agriculture devrait promouvoir des démarches agroécologiques à titres de mesures d'adaptation prioritaires dans le secteur agricole en vue d'améliorer les services écologiques (stockage du carbone, pollinisation, lutte naturelle contre les insectes et les animaux nuisibles, etc.) et de diminuer le recours aux intrants chimiques et aux combustibles fossiles. L'agroécologie peut avoir maintes retombées positives, dont l'amélioration de la fertilité des sols, la sécurité et la souveraineté alimentaires, la protection des droits des agriculteurs, la création d'emplois, l'autonomisation des petits exploitants agricoles (y compris les femmes), la restauration des écosystèmes, l'amélioration de la santé des personnes et la transmission des connaissances des populations locales et autochtones. Les indicateurs utilisés pour mesurer l'adaptation, les retombées positives de l'adaptation et la résilience devraient tenir compte, par l'analyse qualitative, de ces retombées positives et de tous les effets négatifs éventuels.

60. Un représentant des organisations non gouvernementales de défense de l'environnement a indiqué comment l'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience dans le secteur agricole peut être ramenée à une échelle plus réduite pour mesurer la capacité d'adaptation acquise par les agriculteurs sur la base en participant à la conception et à l'exécution de projets et évaluer le degré d'adoption des démarches agroécologiques. La participation active des agriculteurs, en particulier des femmes et des petits exploitants marginalisés, permet de faire en sorte que les projets répondent aux besoins de ceux qu'ils touchent le plus. Les organisations de la société civile peuvent favoriser le débat et l'analyse au niveau local et présenter les résultats aux pouvoirs publics. L'agroécologie présente de multiples avantages, parmi lesquels une meilleure qualité des sols, la préservation de la diversité biologique, des rendements accrus, un risque atténué – par la diversification des semences et des cultures – de pertes agricoles, et l'autonomisation des femmes.

61. Un représentant du Forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques a souligné que le plan de travail adopté récemment par la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones est une étape vers la reconnaissance de l'utilité des systèmes de connaissances des peuples autochtones. L'adaptation aux changements climatiques est déterminante pour les moyens d'existence, la sécurité alimentaire et la médecine des peuples autochtones ; néanmoins, une distinction doit être faite entre la chasse et la cueillette, la culture itinérante, le pâturage, l'exploitation de petits systèmes agricoles et l'agroforesterie communale. Il est urgent de réduire les conséquences – émissions de gaz à effet de serre, destruction de forêts et de ressources naturelles et autres conséquences pour l'environnement liées au changement d'affectation des terres – du gros bétail et des entreprises agro-industrielles. Il a été recommandé que l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture soit centrée sur deux questions distinctes : les effets des changements climatiques sur l'agriculture à petite échelle et le pastoralisme ; et l'incidence de l'agriculture industrialisée sur le réchauffement de la planète, le déboisement et la sécurité alimentaire. Les systèmes agricoles, les systèmes de santé et les systèmes de vie autochtones devraient être pris en considération et soutenus par les pouvoirs publics.

IV. Résumé des débats et perspectives pour l'avenir

A. Évaluer l'adaptation à différents niveaux

62. Il a été question à l'atelier des diverses modalités de suivi et d'évaluation de l'adaptation et de la résilience et de leur justification. Au niveau mondial, le caractère adéquat et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui sont vérifiés et évalués régulièrement au titre des processus multilatéraux pertinents pour mesurer les progrès accomplis dans l'exécution des mandats et recenser les obstacles et les lacunes afin d'orienter les politiques futures. La mise en commun des données d'expérience (succès et difficultés), des enseignements à retenir et des bonnes pratiques fait partie de ce processus. La CMA met au point actuellement des méthodes avec le concours des organes constitués en vue de réaliser un bilan mondial concernant l'objectif mondial en matière d'adaptation au titre de l'Accord de Paris.

63. Au niveau national, les pays suivent certains éléments de l'adaptation pour faciliter la planification, la mise en œuvre et les rapports au titre de la Convention, souvent de manière coordonnée avec des activités de suivi au titre d'autres processus internationaux. Les pays ont mis sur pied des systèmes de suivi et d'évaluation et appliquent les paramètres de mesure de leur choix. Dans bien des cas, les systèmes sont conçus par secteur (déterminé au niveau national). Certains processus internationaux (Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Cadre de Sendai) ont défini des indicateurs universels. La nécessité de promouvoir la synergie des obligations de notification au titre des principaux processus internationaux (à savoir l'Accord de Paris, le Programme 2030 et le Cadre de Sendai) a été soulignée, et le fait que cette question pourrait être abordée au niveau multilatéral ou à celui des pays par les divers ministères en coordonnant leurs travaux visant à répondre aux différentes exigences en la matière.

64. Au niveau des projets, les acteurs du financement ont mis au point des méthodes rigoureuses de suivi des programmes et des projets. Divers critères sont utilisés pour évaluer les propositions de projet pour étayer les décisions de financement, tandis que des systèmes spécifiques de suivi et d'évaluation ont été conçus pour suivre l'exécution des projets et vérifier que les résultats escomptés sont obtenus. Une fois les projets réalisés, des évaluations indépendantes sont menées pour déterminer si leurs buts et objectifs ont été atteints et dégager les enseignements. Autant que possible, les critères utilisés sont quantitatifs et conçus pour être faciles à mesurer et à vérifier. Le nombre de bénéficiaires et d'hectares de terres sous gestion durable ou résiliente sont des indicateurs utilisés par le FVC, le FEM et le Fonds pour l'adaptation. L'utilisation par tous les fonds d'indicateurs universels pour mesurer les résultats et les effets des projets d'adaptation dans le secteur de l'agriculture pourrait faciliter le suivi au niveau mondial. De même, des critères au niveau conception des projets et des indicateurs au niveau des résultats des projets pourraient constituer une base solide pour continuer l'harmonisation.

B. Effets à long terme de l'adaptation

65. L'incidence de telle ou telle mesure d'adaptation sur la résilience à long terme reste sujette à débat et ne peut être observée qu'à long terme. Il en va de même pour les retombées positives de l'adaptation, notamment s'agissant des divers processus multilatéraux et pour ce qui est de la contribution à l'atténuation et à un développement sobre en carbone. Face à ce problème, une solution est de concevoir des plans d'investissement portant sur une période plus longue que les trois à six ans qui caractérisent souvent les projets isolés (au titre du FEM et du FVC par exemple). Une telle planification, dans le cadre d'une agriculture rationnelle face aux changements climatiques, obligerait les pays et les agriculteurs à changer radicalement leurs pratiques agricoles pour parvenir à changer la donne et à opérer une adaptation transformatrice dans le secteur de l'agriculture.

66. À titre d'exemple, le FVC examine les effets que peut avoir un projet selon une démarche fondée la théorie du changement qui tient compte de la sensibilité et de l'exposition globales du pays considéré aux risques climatiques et de la vulnérabilité de ses groupes de population d'après certaines variables socioéconomiques. Les propositions de projet devraient apporter des éléments de preuve des effets possibles du projet, éventuellement en définissant des indicateurs intermédiaires concernant les mesures à appliquer dans le cadre du projet dont il doit être rendu compte (si des dispositions sont prévues concernant leur suivi). Le FEM charge des évaluateurs indépendants d'effectuer des évaluations a posteriori cinq à dix ans après la fin des projets pour vérifier la résilience effective des bénéficiaires, des terres ou des écosystèmes résultant d'un projet d'adaptation. Ces évaluations sont axées sur les effets à long terme et la pérennité des avantages résultant du projet. Dans le cadre du Fonds pour l'adaptation, l'évaluation a posteriori détermine le nombre d'hectares de terres qui ont été restaurés de manière durable dans le cadre du projet, ce qui peut conduire à réviser les chiffres communiqués auparavant.

67. La collecte systématique de données nationales couvrant tous les aspects de l'adaptation et de la résilience et la réalisation d'enquêtes se rapportant à de larges groupes de parties prenantes, y compris les agriculteurs, les femmes et la société civile, est fondamentale pour évaluer les résultats et les effets de l'adaptation dans la durée. Les données recueillies sont utiles pour définir des conditions de référence et suivre les changements, et faire en sorte que l'adaptation réponde aux besoins ciblés. Idéalement, la collecte de données ne doit pas être une activité isolée, mais venir en complément des activités régulières des organismes nationaux de statistique.

C. Stratégies d'adaptation transformatrices

68. Il est généralement admis qu'une adaptation efficace aux changements climatiques nécessite une transformation et des changements de cap pour surmonter les limites de l'adaptation et éviter les défaillances systémiques. Les critères et les méthodes d'évaluation de la transformation, du basculement de paradigme et de l'adaptation transformatrice dans le secteur de l'agriculture sont un domaine qui est étudié activement. L'un des objectifs de

haut niveau du FVC, par exemple, est de promouvoir grâce à ses investissements un basculement de paradigme vers le développement durable à faibles émissions et résilient face aux changements climatiques grâce à ses investissements. Le basculement de paradigme est aussi évalué comme critère d'investissement en examinant comment un projet contribue au changement systémique par la modification du cadre réglementaire ou de la conduite des politiques, ce qui facilite ensuite la transposition du projet à plus grande échelle. Le FVC a engagé la mise au point d'orientations et de stratégies sectorielles pour la mise en évidence de trajectoires transformatrices et la définition des priorités d'investissement. Les pays sont encouragés à utiliser les fonds du FVC destinés aux activités préparatoires pour approfondir l'analyse des caractéristiques d'un basculement vers une agriculture résiliente aux changements climatiques dans leur contexte national. Ces travaux pourraient favoriser l'inclusion de l'adaptation transformatrice dans la planification nationale et les investissements ultérieurs.

D. Difficultés présentées par l'appui à l'adaptation

69. Au niveau multilatéral mondial, le suivi et l'évaluation effectués par les organes subsidiaires sont utilisés pour relever les enseignements et les obstacles et en faire part. Une difficulté majeure évoquée lors de l'atelier concerne la formulation de propositions de projets, y compris la définition de la justification climatique des activités d'adaptation face à l'incertitude et l'alignement des priorités nationales sur les objectifs des fonds.

70. La difficulté qu'il y a à définir la justification climatique a été admise et il a été souligné que les fonds du FVC destinés aux activités préparatoires peuvent être utilisés pour élaborer les projets, y compris pour mener toutes les analyses utiles. Concernant l'incertitude, les interventions proposées dans le domaine de l'adaptation doivent être suffisamment robustes ou prévoir une palette d'options suffisante face à la variabilité des scénarios climatiques envisagés.

71. Le suivi et l'évaluation nécessitent des ressources spécifiques. Bien que le financement de projet prévoie la plupart du temps des fonds pour l'évaluation du projet, les pays ont du mal à susciter un appui suffisant aux fins du suivi et de l'évaluation systématiques au niveau national. Le renforcement des capacités est un autre domaine où les besoins sont importants, y compris en ce qui concerne les rapports demandés au titre de la Convention et de l'Accord de Paris. Une souplesse accrue dans l'appui fourni, dont celui du FEM au titre de la transparence, pourrait aider à répondre à certains besoins des pays, quant à l'utilisation de technologies prometteuses susceptibles de faciliter la collecte de données et à l'aide aux agriculteurs, par exemple.

E. Perspectives pour l'avenir

72. Les cofacilitateurs ont noté avec satisfaction que l'atelier avait donné lieu à des échanges féconds, où des difficultés communes aux pays développés et aux pays en développement pour mesurer l'adaptation, les retombées positives de l'adaptation et la résilience, ainsi que divers moyens de remédier à ces difficultés, ont été soulignés. S'il existe divers outils pour mesurer l'adaptation et ses retombées positives, il peut être nécessaire de les adapter à telle ou telle situation. Les échanges de bonnes pratiques entre les pays et les autres acteurs peuvent faciliter cette adaptation. La science et la technologie ont un rôle important à jouer pour faciliter la collecte de données et l'évaluation de l'adaptation.

73. Un cadre méthodologique mondial comportant des critères et des indicateurs destinés à la mesure de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience dans le secteur de l'agriculture pourrait aider les pays à définir leurs propres critères et indicateurs dans le cadre des systèmes nationaux de suivi et d'évaluation de l'adaptation. Un tel cadre serait susceptible de réduire la charge de travail liée aux rapports demandés au titre de l'Accord de Paris, du Cadre de Sendai et du Programme 2030. Il pourrait aussi aider à regrouper les données nécessaires à l'examen du caractère adéquat et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui et des progrès accomplis dans l'objectif mondial

en matière d'adaptation. En outre, un tel cadre pourrait faciliter l'établissement des propositions de projets au titre du Mécanisme financier, ce qui pourrait améliorer ensuite les flux financiers à destination des pays en développement parties.

74. Le cadre méthodologique mondial pourrait être élaboré par les Parties, les organes constitués, le GIEC, les organismes compétents des Nations Unies et les autres acteurs concernés, en étroite collaboration avec les organes subsidiaires et sous leur direction. Un inventaire des méthodes et des principes existants d'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience dans l'agriculture pourrait être réalisé dans un premier temps, après quoi le cadre devrait être piloté et vérifié. Dans l'intervalle, il serait essentiel de renforcer les mécanismes d'échange de connaissances entre les Parties et les parties prenantes et de renforcer les capacités, le transfert de technologie et les flux financiers à l'appui de la conception et de la mise en œuvre de systèmes nationaux multiniveaux de suivi et d'évaluation.

75. Une évaluation des progrès de l'adaptation au niveau mondial doit intervenir dès 2023 dans le cadre du bilan mondial, ce qui crée des difficultés qui doivent être anticipées et traitées dès que possible dans le cadre des systèmes nationaux de suivi et d'évaluation et éventuellement d'un cadre méthodologique mondial. Les pays ont défini ou définissent actuellement leurs propres objectifs d'adaptation dans le cadre des PNA, dont la réalisation devrait être appuyée par des systèmes de suivi et d'évaluation adaptés au contexte et évolutifs.
